



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1210>

Le Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) : Un outil pour casser l'enseignement artistique de la maternelle



Date de mise en ligne : jeudi 27 février 2014

baccalauréat ?

- Actualité des luttes - Pédagogie -

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

De nouvelles « ambitions » pour les enseignements artistiques émanent de notre ministère...Le « parcours d'éducation artistique et culturelle » (PEAC) se veut une « nouvelle étape dans le développement d'une politique publique cohérente, systématique et ambitieuse » (tels sont les mots employés par les ministères de l'Éducation et de la Culture). Une circulaire interministérielle n°2013-073 du 3 mai 2013 précise les modalités pratiques d'application de ce parcours à compter de la rentrée 2013.

« Parcours... » ?

On peut déjà s'interroger sur la notion de parcours, « parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité ». Est-ce qu'on demande aux enseignant-e-s de prévoir, d'organiser le parcours de l'élève du primaire au secondaire ? Sur 10, 15 ou 20 ans ? Qui aura une vision d'ensemble sur ce parcours ? A qui le cahier de culture du primaire relayé en portfolio-histoire des arts au collège servira-t-il ? A quoi servira-t-il ?

- ° **SUD éducation considère que le parcours de l'élève lui appartient**, qu'il se fait chemin faisant. Le risque serait de faire un recensement quantitatif au détriment d'un véritable enseignement. Le terme même de « parcours » traduit l'idée de saupoudrage de l'enseignement artistique : il est donc inutile car l'enseignement artistique existe déjà, régi par des programmes qui ont leur propre logique. A moins que le but ne soit de remplacer un jour les enseignements artistiques par le fameux parcours...Il est dangereux, car c'est une espèce de leurre : pas de moyens en plus, mais beaucoup de communication !

Externalisation ?

La circulaire est signée de deux ministères : éducation et culture. Dans le sillage de l'éducation artistique et culturelle de 2005 (montage du gouvernement Sarkozy), elle rassemble les activités « dans » et « hors » de l'école.

La menace d'« externalisation » des enseignements artistiques, de délégation aux collectivités locales, resurgit.

- ° **SUD éducation revendique la place des enseignements artistiques comme élément essentiel dans l'enseignement général.**Tous les élèves devraient être concernés par ces enseignements tout au long de leur scolarité.

Dilution ?

« Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose d'abord et avant tout sur l'ensemble des enseignements dispensés à l'École ». Le guide annexe à la circulaire précise le propos : « Ayant l'art pour objet et privilégiant la pratique sensible comme mode d'accès à l'expression, à la connaissance et à la réflexion, les enseignements artistiques y occupent une place particulière et privilégiée. C'est aussi le cas du français (...) ou encore de l'histoire et de la géographie (...) Enfin, les enseignements scientifiques et technologiques (...) ».Au collège, toutes les disciplines y sont quasiment...Le « artistique » d'« enseignements artistiques » se dilue ainsi dans une liste non exhaustive.

- ° **SUD éducation dénonce cette politique de remise en question de la spécificité des enseignements.** Les enseignements artistiques sont des enseignements à part entière, construits à partir de la pratique.

Projet et liberté pédagogique ?

Le guide embraye sur l'idée de projet : « Travail en équipe, pluridisciplinarité, partenaires extérieurs... ». La pédagogie de projet concerne le projet des élèves et non le projet d'établissement. Dans le cas des parcours, ce n'est pas le projet de l'élève mais celui que doit monter l'équipe enseignante avec des structures et/ou intervenant-e-s extérieur-e-s. Cette politique du « projet » va de pair avec le vocable néolibéral instillé dans l'école : les compétences, les objectifs, ... On nous demande de nous inscrire dans un parcours en progression et en concertation avec différents partenaires, de respecter les programmes officiels (ceux de chaque matière et ceux d'histoire des arts !).

- ° **SUD éducation dénonce ce projet qui entraîne une perte de liberté pédagogique !**

Une surcharge de travail !

« La réussite du continuum de formation que constitue le parcours suppose que les acquis de chaque projet s'appuient sur ceux des projets précédents et puissent être valorisés dans les projets à venir. » Ils appellent cela « la progressivité » !

_« Le conseil école-collège veille à la cohérence du parcours d'éducation artistique et culturelle entre l'école élémentaire et le collège ».

_Nous retrouvons les mêmes problèmes qu'avec l'histoire des arts (mise en concurrence des enseignant-e-s et des disciplines ; absence de temps de concertation ; manque de formation), sauf qu'il faut travailler en plus avec les collègues du 1er degré (sans qu'aucun des collègues n'ait du temps dégagé pour cela).

Le temps passé en conseils est du temps qui n'est pas passé avec les élèves ! Encore du travail supplémentaire qui ne sera pas intégré dans notre EDT, qui ne sera pas reconnu, qui va se faire « entre deux portes » dans de mauvaises conditions...

- ° **SUD éducation dénonce cette usine à gaz qui se met en place** : une surcharge inutile de travail ; des difficultés de coordination avec les collègues par manque de temps et de moyen ; la quasi impossibilité de faire le lien entre les différentes écoles du 1er degré et le collège ; l'impossibilité de gérer les élèves qui arrivent dans le secteur, dont le parcours est différent.
- ° **SUD éducation revendique une diminution de notre temps de présence** devant les élèves pour qu'un temps de concertation soit inclus dans notre temps de travail.

Idéologie libérale ?

« Lorsque le projet est porté par une équipe, la désignation d'un coordinateur pédagogique unique accroît l'efficacité de l'organisation. L'établissement d'un budget peut par ailleurs conduire à rechercher des financements ». Ce passage est-il à l'adresse de l'équipe enseignante ou de l'administration ? La juxtaposition des deux phrases laisse entendre que le-la coordonnateur-trice pédagogique (donc un-e professeur-e) aura le droit (ou le devoir ?) de faire appel à des fonds, comme un « entrepreneur ». Pourquoi pas même ne pas faire appel à des fonds privés ?

Le document précise encore que « la démarche de projet » se fait « en partenariat ». Une telle démarche permet de lier les établissements scolaires à des acteurs culturels (collectivités territoriales, musées, institutions, associations, etc.). Elle crée une dynamique de collaboration susceptible d'accroître le rayonnement des établissements ». Pourquoi est-ce qu'un établissement devrait rayonner dans un territoire ? L'éducation s'inscrit ici dans une logique (une idéologie ?) entrepreneuriale.

- ° **SUD éducation dénonce cette logique d'ouvrir les établissements vers le privé.**
- ° **SUD éducation dénonce cette logique libérale de mise en concurrence.**

La désignation d'une personne référente revient à plusieurs endroits. Cela instaure une hiérarchie entre collègues.

C'est la porte ouverte aux « super-profs ». Il va de soi que le-la professeur-e d'éducation musicale ou d'arts plastiques sera désigné-e ou souhaitera s'emparer de cette coordination pour éviter la noyade de sa discipline. Cela créera fatalement des tensions ou des rivalités et représentera une charge supplémentaire de travail pour le « petit chef ». Nous retrouvons là encore une dérive identique à ce qui se passe en histoire des arts au collège.

- ° **SUD éducation est contre toute forme de hiérarchisation !**
- ° **Pour un corps unique !**

De la restitution et de la créativité...

« La restitution du projet est une réalisation concrète, étape ou finalité de la démarche, grâce à laquelle les élèves s'approprient le projet ». Le « guide » insiste à de nombreux endroits sur la « restitution » (rapport aux parents, valorisation, justification du travail fourni...), comme si l'enseignement artistique ne s'inscrivait plus prioritairement dans une pratique, dans un processus.

La pédagogie des enseignements artistiques est étroitement liée à l'idée d'incitation et place l'élève dans un processus de recherche. L'élève n'est pas un faire-valoir de l'établissement au travers de ses productions : il ne faudrait pas que la restitution l'emporte sur l'esprit de création et sur le temps nécessaire à son processus.

- ° **SUD éducation dénonce là-encore la mise en concurrence des établissements et la surenchère qui va avec : les productions des élèves ne doivent pas servir à la plus-value des EPLE.**

Encore du fichage numérique !

Non seulement il faut organiser le parcours de l'élève tout au long de sa scolarité mais il faut aussi en garder trace : « Afin de permettre un suivi efficace sur plusieurs années, l'outil informatique doit être privilégié. Au cours de l'année scolaire 2013-2014, l'application FOLIOS sera expérimentée à cet effet .../... Dans l'attente de la généralisation de FOLIOS, les élèves peuvent utiliser un « portfolio du parcours d'éducation artistique et culturelle » qui peut prendre des formes variées, cahier, album, forme dématérialisée, etc. Il rassemble leurs travaux et les documents qu'ils ont pu collecter. Témoin de la construction du parcours de chaque élève, il est conservé d'une année à l'autre ».

- ° **SUD éducation s'élève contre toute « traçabilité » numérique** qui s'assimile à un système de fichage.

Une évaluation des élèves placée sous surveillance...

Dernière offense faite aux enseignements artistiques, l'évaluation du travail des élèves, dont sont dépossédé-e-s individuellement les enseignant-e-s : « Évaluer les acquis des élèves... Dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, l'évaluation est une question complexe. Il serait vain de prétendre pouvoir mesurer systématiquement et exhaustivement les acquis de chaque élève à l'occasion de tel ou tel projet artistique auquel il a participé ou sur l'ensemble de son parcours d'éducation artistique et culturelle. Les équipes veilleront à apprécier avec la bienveillance requise les réalisations des élèves et leur implication dans le parcours. Cette question gagnera à être abordée dans ses divers aspects au sein de l'équipe pédagogique, voire du conseil d'école ou du conseil pédagogique (...) ». Ce dernier point désintègre une fois pour toute la particularité des enseignements artistiques. D'une part il ignore le travail mené par les professeur-e-s spécialistes et d'autre part, il les prive de leur capacité à évaluer le travail de leurs élèves.

- ° **SUD éducation considère que les grands absents de ce parcours sont comme d'habitude : les moyens horaires supplémentaires, le travail en groupes restreints...**
- ° **Les enseignements artistiques sur le terrain scolaire sont une nouvelle fois minorés** dans leur

importance pour le développement des individus. A aucun moment, leur place n'est renforcée. Le rôle des professeur-e-s d'art se résumera bientôt à celui de coordonnateur-trice (si on ne leur « pique » pas leur poste !).

- ° **SUD éducation dénonce ce « Parcours Peillon-Filipetti »** qui non seulement ignore les difficultés de terrain, mais fait également abstraction du réel existant. C'est cet existant qui devrait pourtant être encouragé et développé.
- ° **Nous considérons pourtant que les enseignements artistiques font partie des enseignements fondamentaux** dans la mesure où ils convoquent un grand nombre de savoirs.

Les recherches en cognition et comportement le prouvent : « **la créativité requiert des capacités intellectuelles comme la facilité à détecter les problèmes, des capacités d'analyse, d'évaluation et de synthèse, ainsi qu'une pensée fluide et flexible.** La participation de traits comme la confiance en soi, l'indépendance de jugement et la prise de risque entrent en jeu dans l'expression de la créativité. L'acceptation de soi, le courage et la liberté d'esprit sont impliquées dans la créativité en tant que moyen de réaliser ses potentialités. La créativité requiert une combinaison particulière de facteurs relevant de l'individu (comme les aptitudes intellectuelles ou les traits de personnalité), et du contexte environnemental (comme la culture ou l'environnement familial). L'environnement peut donc avoir un rôle de catalyseur pour la créativité : sa structure permet l'émergence d'idées nouvelles et, par les stimuli qu'il véhicule, l'environnement est propice à l'apprentissage de nouveaux modes de réponse ».

Le parcours d'éducation artistique et culturel n'est pas un projet pédagogique, c'est un projet de restructuration !

* Structures et mécanismes cérébraux sous tendant la créativité : une revue de la littérature
Grégoire Borst, Amandine Dubois, & Todd I. Lubart Laboratoire Cognition et Comportement (CNRS-FRE 2987).

Post-scriptum :

Le 4 pages fédéral PDF :



4 pages fédéral parcours artistique